

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 24 (1916)

Heft: 7

Artikel: Évacuation des blessés en France

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-554099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire		
	Page	Page
Evacuation des blessés en France	73	Nouvelles de l'activité des sociétés: Genève, section genevoise de la Croix-Rouge suisse; Société militaire sanitaire suisse; Enfin! Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel
Exposé des enseignements tirés de la guerre mondiale et appliqués au service de santé de notre armée	74	82
Les conditions de travail des gardes-malades en Suisse (suite)	78	Bibliographie
		84

Evacuation des blessés en France

Dans un combat un homme est blessé; si la nature de sa blessure le lui permet, il se traînera lui-même jusqu'au *Poste de secours*: sinon, dès que cela sera possible, dans un moment d'accalmie ou dès que viendra la nuit, et parfois même en pleine bataille, les brancardiers iront le relever et l'amèneront au poste de secours qui se trouve dans la tranchée même. Là, après désinfection, un premier pansement est effectué et le blessé est transporté jusqu'aux automobiles qui le conduiront à l'*Ambulance du front*, installée dans l'endroit le plus rapproché de la ligne de feu.

Si une intervention d'urgence est nécessaire, elle est faite à l'ambulance du front, qui dispose d'une salle d'opération bien installée et d'un certain nombre de lits où restent, jusqu'au moment où l'on peut les transporter plus loin, les hommes les plus gravement touchés. Si le blessé est transportable, on se contente de lui arranger soigneusement son pansement et de lui faire une injection de sérum anti-tétanique, après quoi on l'évacue, soit sur

un des grands *Hôpitaux* qui sont à proximité dans la zone des armées, soit sur une *Gare d'évacuation* d'où le train le conduira jusqu'à un hôpital plus éloigné.

Chaque armée comprend deux ou trois grandes gares d'évacuation où les trains sanitaires viennent chercher les blessés.

Les hommes les plus gravement atteints et qui pourraient souffrir d'un long transport sont gardés dans les *hôpitaux de la zone des armées*, ainsi que ceux qui, très légèrement blessés, sont susceptibles de reprendre du service après un court séjour dans les ambulances. Les autres sont amenés soit en train, soit en automobiles à la gare d'évacuation où ils sont répartis dans les *Trains sanitaires*.

Il existe deux catégories de trains, les uns, dits *trains permanents*, sont de véritables hôpitaux roulants qu'on amène sur les points où l'on sait qu'une action importante est engagée et qu'il y aura beaucoup de blessés. Les trains sont alors arrêtés sur les voies de garage et fonctionnent comme des hôpitaux fixes.

L'autre catégorie est celle des *trains dits semi-permanents*, qui sont de trois espèces: trains ne transportant que des blessés couchés, trains ne transportant que des blessés assis et trains mixtes transportant à la fois des blessés assis et couchés.

Tous ces trains sont chargés aux principales gares d'évacuation et sont dirigés sur la gare régulatrice de l'armée (il y en a une par armée).

Le sous-secrétaire d'Etat du service de santé, qui connaît l'état de tous les hôpitaux du pays et le nombre de lits disponibles dans chaque district, donne des ordres en conséquence aux *Gares régulatrices*. Arrivé à la gare régulatrice, le train est dirigé sur le chef-lieu de la région militaire qui a été désigné par la direction générale du Service de santé. Ça peut-être un jour à Lyon, le lendemain à Brest, le surlendemain à Bordeaux.

La gare du chef-lieu de la région est une *Gare répartitrice*. La direction du Service de santé de la région connaît non

seulement le nombre de lits disponibles dans chacun des hôpitaux qui dépendent d'elle, mais elle sait encore quels sont les médecins spécialistes qui se trouvent dans l'un ou dans l'autre de ces hôpitaux.

Le train est donc déchargé et trié à la gare répartitrice et selon que les soldats ont des blessures à la tête, aux membres ou à l'abdomen, ils sont expédiés sur un hôpital ou sur un autre, de telle façon que chacun reçoive les soins du chirurgien le plus apte à traiter ses blessures.

Grâce à cette organisation rationnelle et simple dans ses grandes lignes, mais infiniment compliquée et minutieuse dans ses détails, les blessés sont assurés de recevoir les meilleurs soins.

Dans l'état actuel des choses, il s'écoule en règle générale *moins de vingt-quatre heures* entre le moment où le soldat a été ramassé sur le champ de bataille et le moment où il se trouve dans son lit d'hôpital. Dans certains cas, des hommes qui ont été blessés le matin sont dans leur lit le soir du même jour. (*Gaz. de Lausanne.*)



Exposé des enseignements tirés de la guerre mondiale et appliqués au service de santé de notre armée

présenté à l'Assemblée générale de la Société centrale suisse de médecine et de la Société médicale de la Suisse romande le 26 septembre 1915 par M. le colonel *Hausser*, médecin d'armée

Jusqu'à présent, la Suisse a été préservée de la guerre! Est-ce à dire que l'on puisse se croiser les bras ou se borner à attendre la cessation des hostilités pour mettre en valeur les expériences acquises durant la guerre actuelle? Certes non! il est au contraire de notre devoir de réunir sans relâche et autant que nous le pourrons, tous les enseignements obtenus et en faire bénéficier notre service de santé de l'armée. Cette tâche ne saurait présenter de bien grandes difficultés, particulièrement aux

organes de ce service de l'armée, puisque nous avons des occasions multiples et variées de voir de près et en détail ce qui se fait dans les institutions sanitaires des armées voisines.

En ce qui me concerne, j'ai eu l'occasion, en novembre de l'an dernier, de visiter Saint-Louis, Fribourg-en-Brisgau, Badenweiler, Schopfheim et Lörrach; puis en décembre, je me rendis à Strasbourg, Offenbach et Geisheim, ainsi qu'à Lyon, Dijon, Paris et Amiens.